Le plan climat air énergie territorial de Val Parisis

Le Plan Climat Air Energie Territorial est un document de planification qui formalise des objectifs stratégiques et opérationnels pour lutter contre le changement climatique et adapter le territoire à ses conséquences. Il comprend plusieurs parties : un diagnostic du territoire, une stratégie territoriale, un plan d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Pourquoi un Plan climat air énergie territorial ?

La Communauté d'Agglomération Val Parisis est engagée dans cette démarche de protection de la biodiversité et de transition écologique de son territoire.

Le PCAET prévoit une réduction des émissions de gaz à effet de serre du territoire de 77% en 2050 par rapport à 2015, avec une étape intermédiaire en 2030 de réduction de 53% en 2030 par rapport à 2015. Il prévoit également une baisse de la consommation d'énergie finale de 47% en 2050 et de 28% dès 2030 par rapport à 2015.

Le plan d'action fixe les objectifs opérationnels et les actions à conduire pour parvenir à l'atteinte de ces objectifs, conformes à la Stratégie Nationale Bas Carbone.

Une démarche qui concorde avec le projet de territoire et les politiques publiques à travers 6 axes stratégiques et 22 actions :

AXE 1 - Développer une mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement et de la santé

- Initier et soutenir le développement des déplacements à vélo
- Développer une mobilité souple et alternative au profit des entreprises, notamment au sein des ZAE
- Développer l'offre de distribution pour les motorisations alternatives
- Concevoir et soutenir un réseau de transport collectif ambitieux sur les questions climat-air-énergie
- Renforcer l'attrait des gares et des nœuds de transport grâce aux travaux de modernisation
- Analyser l'impact relatif à la mise en place et au renforcement d'une zone à faible émissions (ZEF) à l'échelle de la Métropole du Grand Paris

AXE 2 - Développer les énergies renouvelables et les filières de produits biosourcés

- Favoriser le développement des énergies renouvelables et de récupération
- Stimuler et mettre en place des synergies pour les initiatives citoyennes ou entrepreneuriales

AXE 3 - Stimuler une économie circulaire, les innovations, les emplois verts, une alimentation locale et responsable

- Organiser une gestion harmonisée des déchets, tester de nouveaux modes de fonctionnement et favoriser le remploi des ressources en réponses aux enjeux climat
- Réaliser un pôle de proximité accompagnant les projets d'alimentation et d'agriculture durable/urbaine sur le territoire
- Améliorer la qualité paysagère et accompagner les initiatives environnementales au niveau des ZAE notamment

- Promouvoir le tourisme durable

AXE 4 - Aménager un territoire plus résiliant aux changements climatiques, contribuant directement à l'amélioration de la qualité de l'air et propice au développement de la biodiversité

- Définir les bases d'un territoire engagé et durable au travers du Schéma de COhérence Territoriale (SCoT)
- Mettre en place un « plan lumière » pour optimiser la consommation et promouvoir la biodiversité
- Adopter un positionnement de « territoire pilote » en matière de projets de désimperméabilisation des sols et de création d'îlots fraicheur
- Prendre en compte les enjeux d'adaptation au changement climatique sur le territoire

AXE 5 - Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments

- Poursuivre et renforcer les initiatives et actions en matière de rénovation et de lutte contre la précarité énergétique
- Promouvoir la qualité énergétique des bâtiments

AXE 6 - Adapter l'organisation de l'agglomération, promouvoir et accompagner le changement

- Piloter la dynamique du PCAET – Mettre en place l'animation, la coordination et le suivi du Plan d'actions en interne de la collectivité et avec les acteurs du territoire
- Promouvoir le schéma de mutualisation territorial et favoriser toutes les formes de coopération répondant aux enjeux de développement durable
- Engager la communauté d'agglomération Val Parisis dans une démarche volontariste et exemplaire sur les questions de transition énergétique et climatique
- Fédérer les dynamiques citoyennes et associatives et favoriser le partage d'expériences à l'échelle du territoire

Le PCAET fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours, et sera renouvelé tous les 6 ans.

Val Parisis s'engage davantage

Engagé pour la transition écologique, Val Parisis a signé avec l'Agence de la Transition Ecologique (ADEME) un Contrat d'Objectifs Territorial. Un dispositif permettant d'accompagner les collectivités sur les démarches en matière de transition écologique, de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources.

Infos pratiques

Mars 2017 : Engagement dans la démarche

Juin 2019 : Définition et modalités de concertation

Février 2021 : Engagement dans la démarche Plan Air en lien avec le PCAET

Septembre 2021 : Arrêt du projet PCAET et de son Evaluation Environnementale Stratégique

Décembre 2021 : Arrêt du projet Plan Air – annexe du PCAET

Février 2022 : Demande de complétude du PCAET

Mars 2022 : Arrêt de l'instruction et consultation du public

Juin 2022 : Arrêt du projet modifié du PCAET

Juillet 2022 : Dépôt du projet sur la plateforme www.territoires-climat.ademe.fr

Octobre 2022 : Avis délibéré de la MRAe (Mission Régionale d'Autorité Environnementale)

Avril 2023 : Adoption du PCAET

Juillet 2023 : Dépôt du PCAET définitif sur la plateforme www.territoires-climat.ademe.fr

Documents
Annexe D-2023-058 - PCAET programme actions
D-2023-058 - Approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CA Val Parisis.